

JUSTEL - Législation consolidée

<http://www.ejustice.just.fgov.be/eli/arrete/2021/01/28/2021040426/justel>

Dossier numéro : 2021-01-28/14

Titre

28 JANVIER 2021. - Arrêté ministériel portant modification des articles 4 et 5 de l'arrêté du Gouvernement flamand du 4 septembre 2020 fixant les conditions et les règles relatives au subventionnement, sous forme de soutien particulier à l'exportation et de starter packs Internationalisation, d'activités encourageant l'entrepreneuriat international. (TRADUCTION)

Source : AUTORITE FLAMANDE

Publication : Moniteur belge du 08-02-2021 page : 10421

Entrée en vigueur : 01-02-2021

Table des matières

Art. M

Texte

Article M. (NOTE : pas de version française, voir version néerlandaise)